

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AC255

présenté par

Mme Duby-Muller, M. Reiss, Mme Bonnivard, Mme Poletti, M. Vatin, M. Minot,
Mme Corneloup, M. Sermier, Mme Kuster et M. Boucard

ARTICLE 62

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« particulièrement »

le mot :

« notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La production indépendante bénéficie déjà d'un soutien très important du CNC ; cette mesure serait donc inéquitable industriellement et s'éloigne de la finalité des aides de soutien à l'apport créatif.

Pour rappel, la production indépendante bénéficie déjà d'un accès prioritaire aux aides puisque la mécanique des obligations de production crée un couloir de production indépendante supérieur au couloir de production dépendante.